

Demande de propositions pour la construction de logements abordables pour les personnes âgées

Renseignements sur la soumission de la demande de propositions et liste de contrôle

Les promoteurs qui répondent à la *Demande de propositions n° HDB2011-001 pour la construction de logements abordables pour les personnes âgées* doivent soumettre six copies papier de leur proposition de projet au bureau suivant :

Logement Manitoba
Prestation des programmes de logement
280, Broadway, rez-de-chaussée
Winnipeg (Manitoba) R3C 0R8
À l'attention du coordinateur de la *Demande de propositions*, Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs pour les personnes de 55 ans et plus

Logement Manitoba doit recevoir les propositions, à l'adresse susmentionnée, avant le 6 septembre 2011, à 16 h 30, heure du Centre. Les propositions reçues par télécopieurs ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Les propositions doivent être soumises dans une enveloppe de format 8,5 po x 11 po et reliées de façon à s'ouvrir à plat. Les promoteurs doivent préparer les propositions de façon à ce que l'information sur le projet soit présentée en réponse aux articles suivants et dans cet ordre, comme l'indique plus en détail la demande de propositions :

- Lettre d'introduction
- Détermination du besoin de logements et de la demande en la matière
- Compétences du promoteur
- Concept du projet
- Détails sur le site
- Viabilité financière et optimisation des ressources
- Plan de gestion
- Plan et calendrier des travaux de construction
- Soutien communautaire
- Demande d'affectation conditionnelle

Le signataire autorisé approprié (ou les signataires) du promoteur du projet doit signer les propositions à l'encre.

Les propositions soumises seront d'abord vérifiées en fonction des éléments obligatoires indiqués ci-dessous, puis elles devront répondre à toutes les exigences indiquées afin de pouvoir être considérées éventuellement plus en détail.

Les exigences obligatoires incluent les suivantes :

- Logement Manitoba reçoit les soumissions avant la date limite de soumission indiquée ci-dessus.
- Les promoteurs soumettent six copies papier des propositions.
- Les propositions visent la construction de logements abordables pour les personnes âgées, de la manière définie en entier dans la demande de propositions.
- L'emplacement du projet proposé se situe dans la province du Manitoba, mais ne se trouve pas dans une communauté des Premières nations reconnue ou désignée.
- Les propositions comprennent une demande d'affectation conditionnelle dûment remplie (annexe « I » de la *Demande de propositions*) et signée par le signataire autorisé pertinent du promoteur.

Nous recommandons fortement aux promoteurs d'examiner avec soin la *Demande de propositions* dans sa totalité avant de préparer et de soumettre leur proposition de projet. Le présent document contient les renseignements en détail sur la soumission ainsi que les exigences connexes.